

**SOMMAIRE**

**PAGES 2 et 3 : SANTE - ENVIRONNEMENT – TRAVAIL**

- Séminaire nanoparticules
- Aérocontaminants et morbidité chez les éleveurs de volailles
- Faut-il avoir peur du Wi-Fi ?

**PAGE 4 : LIENS UTILES - LEGISLATION**

### Séminaire nanoparticules

*ISTNF Mis en ligne le : 13/06/2007*

Nous pensions bien connaître ces particules, sujet pour lequel j'avais tenté d'alerter les pouvoirs publics en 1964 ; nous savions que certaines d'entre elles étaient arrêtées au niveau des bronches, mais que pour celles de taille inférieure à 20 microns, aucune barrière ne pouvait les arrêter. Si le risque lié à la silice était connu dès les années 70, dans le charbonnage, il faudra attendre longtemps pour que l'on reconnaisse son action sur l'organisme. On niait la dangerosité des microparticules, pour l'amiante, et pourtant, nous avons attiré l'attention sur les affections pneumologiques et dégénératives, aujourd'hui c'est une préoccupation extrême avec l'apparition d'effets retardés. (extrait de l'intervention de Daniel Furon)

### Aérocontaminants et morbidité chez les éleveurs de volailles

*ISTNF*

Dans les élevages avicoles confinés, les professionnels sont exposés à des concentrations élevées de poussières organiques, d'endotoxines et d'ammoniac, ce qui soulève des interrogations en matière de santé. Les sources de ces poussières sont notamment la nourriture, les matières fécales, la litière et les micro-organismes.

Les effets sanitaires les plus répandus sont les bronchites chroniques, des obstructions des voies respiratoires et des symptômes pseudo-asthmatiques ; les endotoxines sont fortement soupçonnées d'en être largement responsables. Dans la majorité des études épidémiologiques, la prévalence de symptômes respiratoires et la fonction pulmonaire ont été comparées entre des sujets exposés et non exposés.

Toutes ces études montrent des prévalences de symptômes respiratoires plus élevées ainsi que des altérations de la fonction pulmonaire plus fortes chez les sujets exposés. La comparaison de ces mêmes effets sanitaires entre divers types de productions agricoles montre qu'ils sont les plus importants en élevage avicole. Dans les études quasi-expérimentales (avant et après une journée de travail), des altérations de la fonction pulmonaire après exposition sont mesurées seulement dans certaines études. Aucune étude longitudinale n'a été réalisée en élevage avicole.

Des études sont clairement nécessaires afin de mieux évaluer les effets sanitaires et de quantifier les risques associés aux expositions en élevage avicole. Pour cela, des études permettant d'identifier et de quantifier les agents présents dans les poussières organiques doivent aussi être mises en œuvre. (Résumé de l'article)

Site de la revue : [www.masson.fr](http://www.masson.fr)

Aérocontaminants et morbidité chez les éleveurs de volailles

*Archives des Maladies Professionnelles*, avril 2007, Vol. 68, n° 2, page 161 à 170

Auteurs : DEWITTE J.D.; SEGALA C.; GUILLAM M.T.; CLAUDE C.; MICHEL V. (Réf. : 14368)

## Faut-il avoir peur du Wi-fi ?

JIM Publié le 29/06/2007

Paris, le vendredi 29 juin 2007 – Certains regrettent qu'après un XVIIIème siècle où la sagesse et la révolution des Lumières ont irradié dans toute l'Europe, l'obscurantisme et les inquiétudes irraisonnées soient redevenus les leitmotivs quotidiens de la pensée moderne. Que penserait en effet aujourd'hui un Diderot, qui affirmait tranquillement : « *Le mépris des techniques est un préjugé. La technique concourt au bonheur de la civilisation* », à l'heure où tous les fléaux sont promis à ceux qui développent et usent des procédés modernes de communication ?

### **Le Wi-fi sans danger et conforme aux normes**

Aucune onde électromagnétique concourant au transfert des informations n'échappe aux discours des cassandres. Après les polémiques orchestrées autour des éventuels dangers de l'utilisation des téléphones portables, le Wi-fi est désormais sur la sellette. Le Wireless Ethernet Compatibility Alliance (Wi-fi) est une technologie de réseau informatique sans fil, dont la principale qualité pour les béotiens est de permettre de disposer d'une connexion Internet sans avoir besoin de s'embarasser de divers câbles et branchements. Dès lors que se développait cet instrument révolutionnaire, des voix n'ont pas manqué de s'élever pour en dénoncer les potentiels méfaits. Des chiffres spectaculaires ont notamment été présentés aux yeux médusés des téléspectateurs de la BBC le 21 mai dernier. Des journalistes de la célèbre chaîne britannique ont en effet observé que le rayonnement émis par une borne Wi-fi est trois fois supérieur à celui propagé, par exemple, par les si décriées antennes de téléphone mobile. L'inquiétude a été cependant tempérée lorsque les présentateurs du programme « Panorama » ont précisé que ce taux demeurerait toujours 600 fois inférieur à la norme autorisée. Les téléspectateurs (dont certains regardaient peut être la BBC grâce à une émission Wi-fi !) auront en outre été totalement rassurés par les propos du professeur Lawrie Challis de l'Université de Nottingham. Responsable du programme de recherche Mobile Telecommunications and Health Research (MTHR), ce spécialiste a clairement énoncé : « *Le Wi-fi semble ne représenter aucun danger pour la santé* ». Cette déclaration sans ambages peut être lue parallèlement aux conclusions de l'étude réalisée par les Départements Electromagnétisme et Télécoms de l'Ecole Supérieure d'Electricité (Supélec) à la demande de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Ces travaux, publiés en avril, ont consisté selon le communiqué de l'ARCEP en une « *évaluation des champs électromagnétiques générés par les matériels RLAN (réseaux locaux radioélectriques), qui utilisent principalement la norme Wi-fi, afin de les situer par rapport aux valeurs limites d'exposition du public* ». Les conclusions sont particulièrement rassurantes puisqu'elle soulignent que « *dans des conditions d'utilisation conformes à la réglementation radioélectrique des RLAN, les valeurs limites d'exposition du public (...) sont respectées pour tous les cas d'utilisation de matériels RLAN mesurés ou simulés dans le cadre de l'étude* ».

### **Pollution électromagnétique**

Ces observations encourageantes n'empêchent pas l'édiction de quelques recommandations d'utilisation. Supélec soulignait ainsi qu'il était préférable de placer les routeurs Wi-fi « en hauteur (...) pour limiter l'exposition des personnes et pour augmenter le rayon de la couverture ». De même le professeur Lawrie Challis signale qu'il a été à plusieurs reprises conseillé de ne pas placer un ordinateur portable directement sur ses genoux et estime que l'innocuité du Wi-fi peut notamment s'apprécier, parce que contrairement aux téléphones portables les « *transmetteurs sont à une certaine distance du corps* ». Fort de ces différentes mises en garde, le Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (CRIIREM) ne peut que s'inquiéter de la commercialisation (et du succès) des nouveaux téléphones portables qui associent les ondes GSM et les ondes Wi-fi. Cette organisation qui a vu le jour en 2005 en opposition au défaut d'indépendance qui serait celui de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail (AFSSET) a émis ce 27 juin une très sévère mise en garde contre ces nouveaux appareils. La présidente du CRIIREM, Michèle Rivasi affirme ainsi que « *Lors de l'usage d'un téléphone Wi-fi, ou la proximité quotidienne avec un point d'accès, les expositions au Wi-fi s'additionnent et peuvent provoquer, dans la durée, différentes réactions biologiques (sensations de chaleur, fatigue, migraine, insomnie). Nous recevons régulièrement des témoignages en ce sens* », assure-t-elle. En outre, révélant que l'avertissement est autant idéologique que scientifique, le communiqué du CRIIREM regrette que les opérateurs de téléphonie mobile puissent se féliciter de « *l'accélération de la pollution électromagnétique* ».

A.H.

## LIENS UTILES

Les recommandations sanitaires pour les voyageurs, élaborées et actualisées par le ministère (à l'attention des professionnels de santé), sont consultables à partir de l'adresse : <http://www.invs.sante.fr/display/?doc=beh/2007/24/index.htm>

Conseils nationaux de **formation médicale continue** (CNFMC): <http://www.cnfmc.fr/>

## LEGISLATION

**Arrêté du 11 juin 2007** modifiant l'arrêté du 27 décembre 2006 portant agrément d'organismes habilités à procéder aux mesures de la concentration en poussières d'amiante des immeubles bâtis <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SJSP0756345A>